

LA PROFESSION VÉTÉRINAIRE AU SERVICE DES MAIRES ET DES CITOYENS

- Animaux errants et dangereux
- Identification obligatoire
- Permis de détention

- Évaluation comportementale
- Déclaration de morsure
- Attestation d'aptitude



PARLONS-EN !



Votre contact :
mairesetvetos@snvel.fr



Une reprise des tournées des municipalités, menée tambour battant.

Un mois de Septembre très actif, après Ajaccio le 10 septembre qui a vu la naissance de la 1ère convention entre la Mairie d'Ajaccio et le SNVEL, suivi par Rennes le 16 septembre où Rémi Gellé a exposé les difficultés rencontrées par les Municipalités liées à la présence d'animaux de compagnie dans la ville et par Nantes ce 21 septembre où Hervé Hiard a expliqué la prédominance du rôle des propriétaires d'animaux.

Tous ces faits, toutes ces rencontres entre professionnels de l'animal, élus et journalistes ont permis de mettre en évidence un point incontestable: le SNVEL peut offrir conseils et appuis aux Maires pour faciliter l'intégration des animaux de compagnie en ville.

Le Maire a le devoir d'organiser la vie dans sa commune, il doit assurer le bien être et la sécurité de ses habitants. En matière animal, les conseils prodigués par les vétérinaires sont une des pistes que les Municipalités peuvent exploiter auprès du SNVEL afin de les aider à harmoniser la présence des animaux en ville et à faire respecter les arrêtés qui en découlent.

Alors faites comme eux, prenez le parti de la concertation plus que de la répression et venez concrétiser votre rendez-vous personnalisé sur le stand dédié Maires et Vétos lors du Salon des Maires de Paris en Novembre 2010.

Les vétérinaires: des professionnels de l'animal au service des élus, et des citoyens.

